



Refus paiement revision de loyer

Par **beline13**, le **02/01/2012 à 08:38**

Bonjour,
Je suis propriétaire bailleur, et je souhaiterais savoir si le refus de paiement du locataire concernant la révision des loyers est une clause résolutoire. J'ai effectué la révision des loyers avec le rattrapage sur 3 ans, mais mon locataire refuse de me régler les sommes dues, sachant que cette personne n'a aucun problème d'argent, propriétaire lui même de bien immobilier, de bateau, etc. avec des revenus professionnels, d'un montant de plus de 6000 euros par mois.
Quels sont mes recours?
Merci par avance pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **02/01/2012 à 12:45**

Bonjour, faites à votre locataire une LRAR en le mettant en demeure de vous régler le loyer en totalité sous 8 ou 10 jours par exemple) sinon précisez lui que vous remettrez le dossier à un huissier. Si rien n bouge, n'hésitez pas à demander une saisie à l'huissier et de mettre e place la clause résolutoire si vous le souhaitez, cordialement, bonne année

Par **corimaa**, le **02/01/2012 à 13:37**

Si le bail prévoit bien une indexation, vous etes dans votre droit. Vous ne lui delivrez plus de quittance de loyer qui presume que le locataire est en regle sur les paiements. Vous ne lui adressez plus qu'un reçu avec à chaque fois le rappel des arriérés